



FÉDÉRATION
de la Vienne

Guide de l'administrateur.rice de Centre Socioculturel

Continuer à se muscler et aller plus loin après une formation





4

Une association Loi
1901, qu'est-ce que ?

7

Un Centre Social,
c'est quoi ?

10

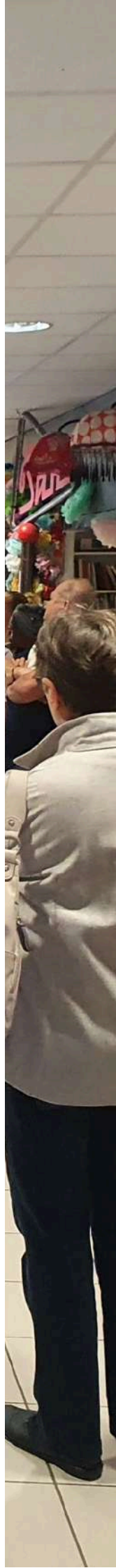
Le réseau fédéral,
pourquoi ?

21

Les partenaires,
qui sont-ils ?

26

L'info,
du national au local



une Association Loi 1901, quesaquo ?

C'est le nom de la loi promulguée le 1er juillet 1901 et qui, en quelque sorte, autorisait les personnes à se regrouper sans être soupçonnées de complot ou de conspiration. L'association est donc un espace de liberté.

Déclarer une association

La déclaration n'est pas obligatoire cependant, elle est utile afin d'obtenir **la personnalité morale et la capacité juridique**.

Pour déclarer une association, il faut s'adresser à la Préfecture du département. Les démarches peuvent être faites en ligne, sur place ou par courrier.

Pour créer ou modifier une association, [cliquez sur ce lien.](#)

Il est indispensable de présenter des statuts et la liste des membres responsables. À ce titre, sachez que les fonctions de président, de secrétaire, de trésorier ne sont pas obligatoires en la forme et que vous pouvez parfaitement et légitimement avoir une présidence collégiale, si vous l'indiquez dans vos statuts.

Les attentes des institutions, des administrations font que l'on élabore de manière précise des statuts, des règlements intérieurs, qui sont laissés à l'arbitrage de l'association pour leur contenu et leur forme. Ils donnent des précisions sur le fonctionnement et l'organisation.

Voir les [statuts fédéraux](#) et le règlement intérieur.

Parce que l'existence d'une association doit être connue de tous, cela vous coûtera environ 44 € de faire la [Publication au journal officiel](#).

Les responsabilités

Une association est une personne morale responsable des dommages qu'elle cause dans le cadre de ses activités : cette responsabilité s'appelle la **responsabilité civile**. En revanche, si l'association viole la loi, c'est sa **responsabilité pénale** qui est engagée.

Les principales caractéristiques d'une association selon la loi :

- Avoir un **projet**, c'est-à-dire un objet au sens de la loi. Il est difficile d'envisager une association de malfaiteurs qui serait légitimée par la loi.
- Être un **collectif**, c'est-à-dire au moins 2 personnes.
- Un **but autre que lucratif**, c'est-à-dire que la richesse éventuelle de l'association ne peut pas être partagée entre les membres de l'association.

Fonctionnement

Participer à la vie d'une association et passer du rôle de bénévole à celui d'administrateur, c'est **amplifier son engagement** en assumant des responsabilités dans la gestion et la vie quotidienne de l'association.

Les [statuts](#) sont les textes officiels qui définissent l'objectif de l'association et son mode d'organisation. On y découvre pourquoi elle existe, comment elle fonctionne, qui peut en faire partie, qui décide, où et quand.

Ce sont des textes de référence pour le fonctionnement de l'association. Ils sont primordiaux pour le respect du sens du projet et pour celui de la démocratie, ils ont vocation à durer dans le temps.

Les instances : traditionnellement, il existe plusieurs instances à même de diriger une association : assemblée générale, conseil d'administration et bureau. Les membres du réseau fédéral sont organisés de la sorte.

Aller plus loin

[Le site du secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative](#). Toutes les informations pour créer, gérer et développer son association.

L'abécédaire des sigles et abréviations. Si vous avez toujours rêvé de savoir ce que signifiait QTSPTD... [c'est par ici](#).

Assemblée Générale

C'est le moment où l'on rend compte à tous les adhérents, de la vie de l'association. C'est un temps d'échanges et de questionnements. C'est le moment d'élire de nouvelles personnes et de renouveler le conseil d'administration. Pour consulter le kit pratique et ne rien oublier au moment d'organiser son AG, [cliquer sur ce lien.](#)

Conseil d'Administration

Il est composé de tous les administrateurs : personnes élues lors de l'assemblée générale ou membres de droit (représentants d'institutions, des collectivités locales). Il définit les orientations, prend les décisions, réfléchit et débat sur les sujets qui vont permettre la réalisation du projet. Il valide les décisions qui engagent l'association et qui peuvent être proposées par le bureau ou par des commissions. En fonction des statuts, le conseil d'administration se réunit 5/6 fois par an. C'est le président qui en assure l'animation.

Bureau

C'est l'exécutif du conseil d'administration. Il se réunit plus régulièrement et doit assurer la gestion et le bon fonctionnement de la vie quotidienne. Il a un pouvoir de décision à partir du moment où celle-ci participe à la réalisation des orientations ou des projets qui ont été validés par le Conseil d'Administration.

Commissions

Elles sont créées en fonction des projets, du travail à réaliser : commission finances, commission enfance /famille, commission fête de quartier... Elles rassemblent des administrateurs, des bénévoles, des salariés, mais aussi des personnes extérieures qui seraient volontaires. Une commission n'a pas le pouvoir de prendre des décisions. Elle est force de propositions. Il est important que leur travail soit pris en compte et qu'il y ait un réel lien avec l'administration de l'association

Aller plus loin

[La loi et L'histoire de la Loi 1901.](#)
[Une association c'est quoi ?](#)

Les bénévoles

Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur de ces bénévoles qui s'impliquent dans des domaines d'activité aussi divers que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits ou encore l'éducation. On peut définir les bénévoles comme des personnes qui consacrent une partie de leur temps, sans être rémunérées, aux activités de l'association. Le bénévolat se distingue d'autres situations juridiques telles :

- Le salariat
- Le volontariat associatif

En raison de l'importance qualitative et quantitative qui s'attache à leur intervention, la loi leur offre un certain nombre de garanties, sur le plan notamment de la protection sociale, des congés de représentation ou autorisations d'absence, des possibilités de remboursement des frais engagés pour la mise en œuvre de leurs activités bénévoles, ou de la compatibilité entre certaines situations (retraité, préretraité, chômeur) et l'exercice d'activités bénévoles (voir le cumul des statuts).

Il y a 14 millions de bénévoles en France





La présidence

La présidence est la personne qui a le plus de responsabilités dans l'association. Elle engage sa responsabilité personnelle et celle de l'association. Elle veille à l'application des décisions du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, représente l'association auprès des partenaires, et communique en son nom auprès des médias, vers les adhérents. Au sein du bureau, et par l'animation de celui-ci, elle veille à la bonne marche de l'association : administration, logistique, moyens humains... Il est responsable de la fonction employeur de l'équipe salariée. On peut aussi nommer une vice-présidence chargée d'agir en lieu et place de la Présidence en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. La Vice-Présidence pourra, si c'est inscrit dans les statuts, avoir un mandat spécifique. Afin de valoriser l'aspect collectif, certaines associations choisissent la gestion collégiale ou la coprésidence. Ce type d'organisation n'exonère pas de désigner **un-e représentant-e légal-e de l'association**.

Les membres

Les membres sont les autres administrateurs qui participent aux travaux du bureau. Ils peuvent se voir confier des mandats spécifiques sur certains projets ou représentations.

Les rôles traditionnels au sein du bureau

Le secrétaire

Le secrétaire permet d'avoir une trace de ce qui se dit et de ce qui se fait. La réalisation des comptes-rendus, le recensement et la distribution de l'information relèvent donc de sa fonction qui peut aussi être partagée avec d'autres. La gestion de cette dimension mémoire est importante pour permettre la compréhension, en particulier pour les nouveaux administrateurs.

Le trésorier

Il suit et vérifie les aspects financiers. Il n'est pas comptable. La comptabilité est assurée par un professionnel. Il est toutefois utile de connaître les outils de contrôle de gestion existants et ce qu'ils signifient pour avoir un rôle actif dans cette fonction. Les professionnels doivent avoir auprès du trésorier, un rôle important de pédagogue.

Aller plus loin

[Les organes classiques d'une association.](#)
[Les responsabilités pénale et civile d'association.](#)
[Le bénévolat et les bénévoles, France bénévolat.](#)

Les frais engagés par les bénévoles

Le remboursement des frais :

Il peut être forfaitaire ou couvrir les frais réels. Le régime est identique à celui des salariés. Toutefois, le mode forfaitaire de remboursement est déconseillé, car le bénévole pourrait se voir rembourser une somme plus importante que la dépense réellement engagée qui serait requalifiée en salaire ou moindre, qui serait au détriment de l'administrateur. L'association peut rembourser les frais s'ils sont réels, justifiés par une facture et proportionnels à l'activité (c'est-à-dire sans caractère excessif). Les bénévoles ne sont pas imposables au titre des remboursements de frais qui leur sont versés par l'association au sein de laquelle ils exercent leur activité.

La réduction d'impôts :

Les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur activité associative, peuvent, s'ils n'en demandent pas le remboursement, bénéficier de la réduction d'impôt applicable au titre des dons aux œuvres ou organismes d'intérêt général ([article 200 du Code général des impôts](#)).

Ces frais sont considérés si :

- Ils sont engagés pour la réalisation de l'objet de l'association et justifiés (réalité et nombre de déplacements réalisés).
- Ils doivent être justifiés (factures, billets de trains...) et constatés dans les comptes de l'organisme.
- Le bénévole doit avoir renoncé expressément à **leur remboursement**.

Un Centre Social, c'est quoi ?

LE CENTRE SOCIAL

en 4 points essentiels

En 2000, à Angers, dans le cadre de leur Assemblée Générale annuelle, les Centres Sociaux et Socioculturels ont adopté la Charte Fédérale qui affirme (Extrait de la Charte) :

1

NOTRE CONCEPT DU CENTRE SOCIAL

Être un foyer d'initiative porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

2

NOS VALEURS DE RÉFÉRENCE

Dignité humaine, solidarité et démocratie

3

NOS FAÇONS D'AGIR FONDÉES SUR

- Une vision globale de la vie humaine, des compétences des hommes et des femmes du territoire où ils vivent.
- Des méthodes participatives, opérationnelles et responsables.
- Un partenariat actif et ouvert.

4

NOTRE ENGAGEMENT FÉDÉRAL

Un acte à la fois politique et stratégique dans un réseau, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France.

Pour les Caisses d'Allocations Familiales

La circulaire animation de la vie sociale de juin 2012 pose trois finalités pour les Centres Sociaux (extrait de la circulaire CNAF 2012 et [compléments de la circulaire de 2016](#)) :

1. L'inclusion sociale et la socialisation des personnes.
2. Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires.
3. La prise de responsabilité des usagers.

Ces trois finalités visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

Le projet social

Un Centre Social écrit son projet dans un contrat de projet. C'est le document contractuel cosigné avec la CAF et la collectivité de référence (ville, communauté de communes...).



Aller plus loin

Une définition en [3 minutes-vidéo](#) !

Les 3 dimensions du Centre Social

ACTIVITÉS ET SERVICES

Dimension individuelle

Le Centre Social propose aux habitants des services et des activités adaptés aux besoins qu'ils ont exprimés, en coopération avec les collectivités locales, par exemple :

- Activités pour toute la famille
- Sorties loisirs et culturelles
- Accompagnement à la scolarité
- Ateliers linguistiques, de cuisine, d'informatique
- Permanences sociales et juridiques
- Soutien à la parentalité

La **participation des habitants** constitue l'existence même du projet Centre Social. Que ce soit en tant qu'adhérents, administrateurs ou partenaires d'un Centre Social, les habitants participent à la vie de leur quartier et favorisent le développement social. Vivre ensemble et prendre en compte les envies de chacun implique que les habitants soient engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Parce qu'ils sont **les mieux placés** pour agir sur ce qu'ils veulent changer dans leur quartier, ils deviennent acteurs de leur propre évolution. Le Centre Social favorise cette participation et développe la responsabilisation des personnes face aux enjeux du quotidien. C'est un lieu d'initiatives et de construction de réponses adaptées aux réalités vécues par les habitants d'un territoire.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Dimension collective

Le Centre Social accompagne les projets collectifs d'habitants pour répondre à leurs envies et à leurs besoins, par exemple :

- Accompagnement de projets, de sorties, de départs en vacances
- Soutien à la vie associative, aide à la création d'associations, appui technique (matériel, locaux, coordination)
- Appui à la création et à l'animation de groupes de parents, de locataires, de seniors
- Organisation de fêtes de quartier, de jardins partagés

La participation des habitants aux activités des Centres Sociaux peut prendre différentes formes. Ils s'impliquent dans les diverses **activités** proposées telles que l'aide aux devoirs, l'organisation de fêtes de quartier, le montage d'expositions, etc. Ils s'investissent également dans la définition et la mise en œuvre de projets d'insertion professionnelle, de lutte contre les discriminations, d'accès au logement... Lors des renouvellements de projets des Centres, ils s'impliquent au sein de groupes de **réflexion** et comités de pilotage, prennent en compte toutes les composantes et les préoccupations du quartier en participant à la réalisation des **diagnostics** de territoires.

DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

Dimension intérêt général

Le Centre Social renforce le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent le territoire, en favorisant des réponses innovantes, par exemple :

- Organisation de débats sur des questions d'intérêt général : logement, transport, santé
- Soutien aux initiatives des habitants pour construire des réponses concrètes : covoiturage, échange de services
- Appui à l'expression des habitants dans la sphère publique
- Démarche de coformation et de partage de savoirs
- Implication des habitants dans les instances du Centre Social.

Les habitants peuvent aussi être administrateurs et participer à la **gestion** des Centres Sociaux ou aux **relations avec les partenaires** publics et privés (collectivités territoriales, organismes de Sécurité sociale, associations, etc.). Ces partenariats permettent de construire des projets qui correspondent à des besoins dans différents domaines, comme les loisirs, les sports, la culture, l'éducation, le soutien aux familles en difficultés, etc. La participation des habitants est rendue possible par l'accompagnement des bénévoles et salariés des Centres Sociaux. En analysant les situations locales des quartiers et en cernant mieux les besoins des habitants, tout le monde est gagnant. Les Centres s'investissent selon une politique propre à leur territoire et les habitants se sentent valorisés parce qu'on prend le temps de les écouter et de construire avec eux. Les projets proposés jouent un rôle dans l'émancipation et l'épanouissement de celles et ceux qui y participent. Les Centres Sociaux permettent ainsi de tisser des liens et de ne pas laisser de côté des personnes ou des familles isolées.

Aller plus loin

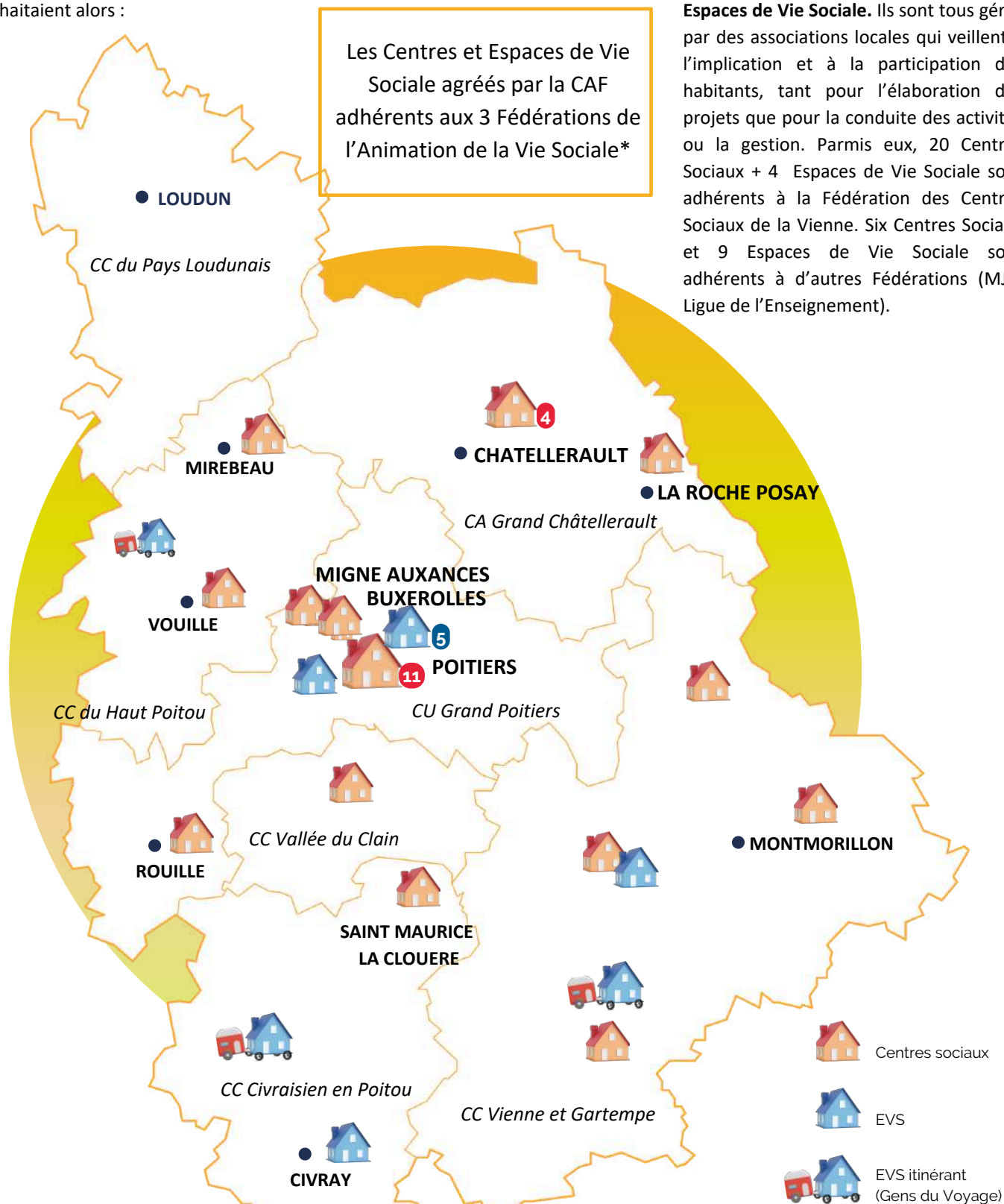
L'abécédaire des sigles et abréviations. Si vous avez toujours rêvé de savoir ce que signifiait QTSPTD... [c'est par ici](#)

Quelques chiffres : SENACS

Les Centres Sociaux de la Vienne contribuent au Système d'Échanges National des Centres Sociaux (SENACS). Cet outil a été créé en 2010, à l'initiative de la [Caisse Nationale d'Allocations Familiales](#) et la [Fédération des Centres Sociaux de France](#). Les 2 organisations souhaitaient alors :

Valoriser les projets portés par les Centres Sociaux en lien avec leurs partenaires sur les territoires. Transmettre des données chiffrées et des illustrations d'actions innovantes menées avec et pour les habitants.

Comme cela est expliqué plus haut, chaque Centre Social est en quelque sorte «labellisé» Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales. Puis chacun peut ensuite faire le choix d'adhérer ou non, à une tête de réseau. Ainsi, **dans la Vienne, comme l'indique l'illustration ci-dessous, nous comptons 26 Centres Sociaux + 13 Espaces de Vie Sociale.** Ils sont tous gérés par des associations locales qui veillent à l'implication et à la participation des habitants, tant pour l'élaboration des projets que pour la conduite des activités ou la gestion. Parmi eux, 20 Centres Sociaux + 4 Espaces de Vie Sociale sont adhérents à la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne. Six Centres Sociaux et 9 Espaces de Vie Sociale sont adhérents à d'autres Fédérations (MJC, Ligue de l'Enseignement).



*Les Centres Sociaux et Espaces de Vie sociale de cette carte sont adhérents aux 3 fédérations de la Vienne : Union départementale des MJC, Ligue de l'Enseignement, Fédération des Centres Sociaux

Le réseau fédéral, pourquoi ?

L'histoire de la Fédération 86



Le réseau des Centres Socioculturels de la Vienne est né dans les années 70, à l'initiative de 2 Centres de Poitiers et Châtelleraut. Mais sa véritable structuration et son développement commencent en 1976. La Fédération du Poitou est créée en 1978 pour donner une plus large assise territoriale au développement des Centres. En quelques années, elle passe de 2 à 13 Centres fédérés. Ils sont situés principalement sur l'agglomération de Poitiers et la ville de Châtelleraut (sur des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la Ville). Un Centre est situé en « périurbain ». Ce département est caractérisé par une très forte concurrence entre Fédérations d'Éducation Populaire qui revendiquent l'agrément « Centre Social ».

Aller plus loin

Pour aller plus loin sur [l'histoire de la Vienne](#), en texte-conférencé par Patrick Bonneau, le premier délégué fédéral.

Une Fédération départementale

La Fédération est composée de membres adhérents. En 2023, le réseau compte 20 agréments « Centres Sociaux » délivrés par la CAF de la Vienne. Ces agréments sont portés par 19 associations. Chaque association a choisi le nom qui lui correspondait : Maison de Quartier, Centre d'Animation, Maison des Projets, Maison Pour Tous, Centre Social, Centre Socioculturel... Les associations sont réparties ainsi : 10 sur Poitiers, 2 sur Grand Poitiers, 3 sur Châtelleraut, 1 sur Grand Châtelleraut, 1 à Migné Auxances, 1 à Buxerolles, 2 sur la Communauté de Communes du Haut Poitou. Les 4 Espaces de Vie Sociale sont répartis ainsi : 1 sur la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, 1 sur plusieurs Communes rurales (EVS Gens du Voyage) et 2 à Poitiers. Deux associations ont des missions auprès de publics spécifiques : ADAPGV auprès des « Gens du Voyage » sur le département et les deux agglomérations : Grand Poitiers et Grand Châtelleraut, et le Toit du Monde, sur Poitiers, avec un projet d'accompagnement des questions liées aux migrations, et à l'interculturalité.

Pourquoi faire ?

La Fédération départementale regroupe des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale qui adhèrent à ce réseau et qui par cet acte se reconnaissent dans les orientations politiques telles que définies par le congrès de Lyon en 2013 et confirmées par la participation soutenue de ses représentants aux travaux et validation des orientations prises par la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF). Notre projet fédéral s'inscrit dans le projet fédéral national. Nous y affirmons l'ambition politique de vouloir agir pour construire une société qui s'appuie à la fois sur :



1

Des femmes et des hommes

...porteurs de ressources, de savoirs, d'expertise, permettant à chacun d'être acteur de son histoire personnelle et ainsi partie prenante de l'Histoire.

2

Des collectifs

... et des communautés, espaces de coopération, de création et d'émancipation, reconnus comme force de propositions, d'innovations et d'alternatives.

3

Des relations

... humaines démocratiques et solidaires, avec une organisation d'un pouvoir discuté et renouvelé, permettant à tous de trouver leur place et de bâtir un autre quotidien solidaire et citoyen.

Visées politiques

La Fédération de la Vienne partage les visions politiques du réseau national. Nous agissons pour une **démocratie vivante** et renouvelée dans laquelle les habitants ont une place et peuvent agir, peser sur les décisions, renforcer leur pouvoir d'agir sur les questions importantes pour eux.

1

Nous souhaitons contribuer à une société à laquelle les individus se sentent pris en compte, ont les moyens d'appréhender la complexité, de développer leur libre-arbitre, sont capables d'influer sur les choses qui les concernent... des habitants « acteurs » prennent la main et ne subissent plus. Une société où la démocratie est plus délibérative et où la coopération prend le pas sur la concurrence.

Mais aussi, une société où les personnes s'engagent, assument des responsabilités. Nous agissons pour **faire société**, favoriser, développer et soutenir (et parfois recréer) **le lien social**.

2

Nous souhaitons contribuer à une société à laquelle les personnes d'origines (sociales, culturelles...) différentes se rencontrent, dialoguent, partagent. Une société où la mixité sociale, l'altérité sont vécues comme des richesses. Une société où les personnes se reconnaissent mutuellement et s'entraident dans la vie quotidienne.

Nous agissons pour plus de **justice sociale**. Nous souhaitons affirmer et défendre les droits des personnes, contribuer à la réduction des inégalités (de revenus, culturelles, sociales...), favoriser l'accès aux droits, éviter le non-recours...

3

Nous souhaitons contribuer à une société où chacun.e peut avoir accès à une « Vie Bonne » : accès à la culture, accès à l'éducation, droit au répit, droit aux vacances, droits sociaux, protection sociale, accès au numérique... pour un bien-être personnel, familial et sociétal.

Pour agir à la fois sur ces trois visées, une priorité : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS. « Nous considérons [...] que la meilleure façon de favoriser l'émergence d'initiatives visant à [...] contribuer à cette société future consiste à libérer les capacités d'imagination et d'action de la société civile. Par ailleurs, nous affirmons l'existence de rapports de domination et d'inégalités sociales, contre lesquels nous souhaitons contribuer à lutter par ce biais ».

ajouter les 5 grands axes de lilles

Par **développement du pouvoir d'agir des habitants**, nous entendons :

- Promouvoir des dynamiques de conscientisation
- Accompagner des dynamiques d'auto-organisation

Et ceci afin que les habitants puissent exercer leur pouvoir d'influence sur la définition et le pilotage de problématiques importantes pour eux, de dispositifs publics d'actions sociales, socio-économiques et socioculturelles.

Les Centres Socioculturels adhérents de la Vienne s'engagent dans ces orientations et font évoluer leurs projets sociaux. Cette ambition nécessite, au préalable, de repenser les postures professionnelles et bénévoles. La Fédération accompagne les adhérents en agissant sur différents leviers :

- La promotion des Formations À Visée Émancipatrice (FAVE)
- L'expérimentation d'une fonction ingénierie ressources afin d'accompagner les Centres à partir de leurs réalités de territoires, leurs équipes, leurs projets et besoins. Ex : groupe Alpha au Centre d'Animation des Cpuronneries, formation au Local, formation à la Comberie.
- Des échanges de pratiques au sein des groupes de pairs et des groupes « actions innovantes » (ALSH émancipateur, réseau jeunes)
- La coordination du mouvement Assemblée Libre des Jeunes/Parlement Libre des Jeunes.

En 2019, l'ambition est de structurer **une fonction d'ingénierie ressources avec les adhérents** afin de développer des pratiques apprenantes, entre nous, autour du développement du pouvoir d'agir. Il s'agira d'identifier les pratiques qui renforcent celui-ci, d'organiser l'échange des pratiques, de mettre à disposition les expériences et ressources produites (actions, approches méthodes, outils ...). Un travail d'ingénierie de formation permettra d'adapter les contenus aux besoins des Centres, de mobiliser des ressources pertinentes et d'animer une fonction ressource pédagogique.



Orientations du projet fédéral

Le Congrès de 2013 a confirmé que nous partageons, au sein du réseau, une même conviction : « *la construction d'une démocratie locale plus vivante, plus juste et plus solidaire en renforçant le pouvoir d'agir des habitants* ». En se reconnaissant dans ce projet fédéral, notre Fédération départementale, met en œuvre les orientations stratégiques suivante :

1 Définir la place des Centres Sociaux dans les politiques publique

- Connaissance et reconnaissance auprès des acteurs publics.
- Veille stratégique sur la réforme des territoires et leur impact sur le système Centres Sociaux et espaces de vie sociale.

2 Développer le pouvoir d'agir des habitants

- Accompagner la montée en compétence des habitants en réfléchissant sur les méthodes et les moyens.
- Faire de l'innovation en ce domaine

3 La cohésion fédérale

- Étape 1 : retrouver une cohésion fédérale.
- Étape 2 : développer une représentation et un positionnement politique fort

4 L'avenir des CSC

Sur l'équilibre économique des Centres Sociaux dans les 5 à 10 ans. Intégrer la révolution numérique dans les pratiques, le fonctionnement, comme un outil de développement et d'autonomie.

5 Aider à développer les liens entre les Centres Sociaux

- Mutualisation d'actions.
- Liens sur des thématiques ciblées.

6 Sauvegarder et développer la présence des Centres Sociaux sur le territoire

- Sauvegarder et Lieu d'expression des habitants.
- Lieu de culture pour tous.
- Lieu d'action sociale

7 Accompagner

- Les bénévoles dans leurs différents rôles
- Aider à recruter de nouveaux bénévoles

Aller plus loin

L'abécédaire des sigles et abréviations. Si vous avez toujours rêvé de savoir ce que signifiait QTSPTD... [c'est par ici](#)

Priorités de la Fédération de la Vienne

1 Interroger collectivement le développement fédéral

En 2019, notre réseau compte 23 associations d'animation locale. Ce développement nous oblige à revoir notre feuille de route fédérale et à renforcer notre posture fédérale. C'est-à-dire à mettre au coeur de notre projet les fonctions de base d'une Fédération : appui à chaque adhérent, animation de réseau, ressources (informations-formations), promotion du projet Centre Social, communication, en priorisant les temps de l'équipe fédérale sur les enjeux prioritaires de nos adhérents. L'ouverture de notre réseau à de nouveaux adhérents en 2018 (Centre d'Animation des Couronneries, Centre d'Animation Poitiers Sud et l'association Escalade de Couhé), se poursuit en 2019 (Centre d'Animation de la Gibauderie à Poitiers). La connaissance et la reconnaissance auprès des acteurs publics, d'autres atouts liés à l'animation de notre réseau, sont sans doute à l'origine des sollicitations actuelles. Cependant, ce développement doit nous amener à réfléchir et à rendre visibles et explicites ces évolutions au sein de notre propre réseau.

Pour faire cela, nous prévoyons :

- De lancer une mission d'évaluation de notre projet fédéral, deux ans après la mise en place de notre nouveau fonctionnement, pilotée par un collectif d'administrateurs.
- De consacrer un temps spécifique à ces questions, pour mieux entendre le réseau sur ce fonctionnement et sur son développement. Sur quelles visions politiques s'engage ce développement ? Les opportunités ou les risques de ce développement. Les nouvelles modalités pour faire réseau.

3 Congrès 2023

Participer pleinement à la dynamique émergente de la Fédération des Centres Sociaux de France qui nous permet d'envisager pour notre réseau une participation importante au Congrès de 2023. L'objectif affiché : se donner un élan pour les 10 ans à venir (un projet politique porteur d'actions concrètes) et renforcer le sentiment d'appartenance au réseau.

2 Agir sur les questions sociales

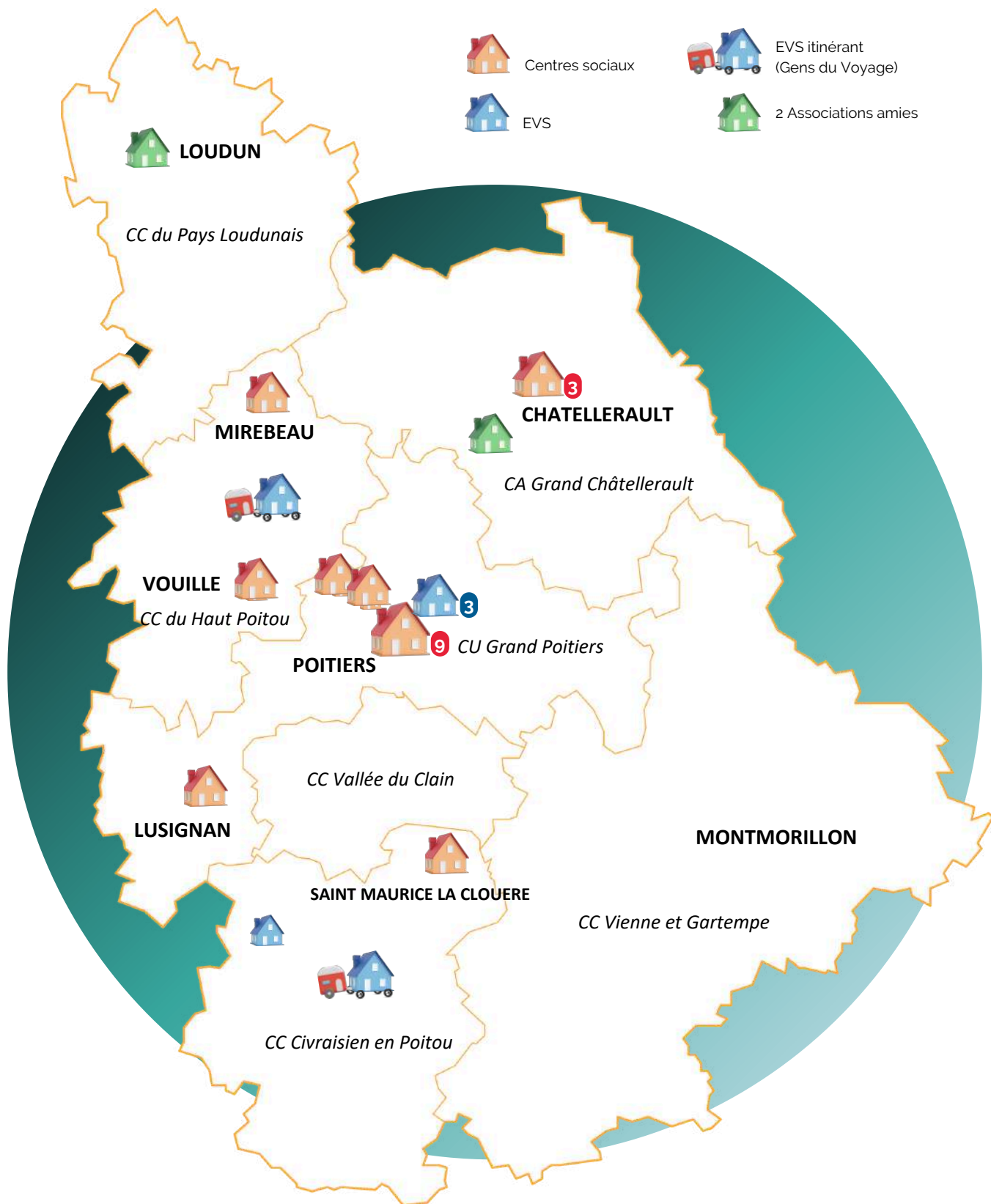
Pour pouvoir agir sur les questions sociales, les Centres Sociaux doivent pouvoir les comprendre, les analyser dans leur contexte et définir des méthodes pour produire du changement. Pour la Fédération, il s'agit de poursuivre l'animation d'une fonction ressource afin d'accompagner les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale dans leur travail de transformation sociale. Pour cela, en 2019, nous poursuivrons la stratégie de qualification des acteurs (bénévoles et salariés) avec les enjeux du Développement du Pouvoir d'Agir (DPA) et qui interrogera aussi les questions liées au pilotage partagé du projet. La Fédération de la Vienne accompagne l'évolution de posture des Centres Sociaux, au cas par cas, en partant de l'endroit où en sont les associations. Le travail d'ingénierie de formation permet d'adapter les contenus aux besoins des Centres, de mobiliser des ressources pertinentes et d'animer une fonction ressource pédagogique. Il s'agit maintenant de structurer une fonction ressources avec les adhérents afin de développer des pratiques apprenantes, d'identifier les pratiques qui renforcent le DPA, d'organiser l'échange des pratiques, de mettre à disposition les expériences et ressources produites (actions, approches méthodes, outils ...).

4 Réfléchir sur l'autonomie économique des associations

Tout en renforçant les fondamentaux du projet des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale. Nos modèles socio-économiques sont questionnés, nos modes d'organisation sont bousculés, une difficulté à avoir une vision claire de l'avenir de nos associations dans un environnement mouvant sont autant d'effets qui nous fragilisent. Nous avons noté l'importance qu'il y a à développer nos marges de manoeuvre dans nos modèles économiques. Un chantier début 2019 s'ouvre, en lien avec la FCSF, pour pouvoir renforcer l'autonomie financière des Centres Sociaux et expérimenter d'autres formes de financements au service de l'autonomie du projet.

Les Centres et Espaces de Vie Sociale adhérents à la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne

24 associations
20 agréments Centre Social
5 agréments Espace de Vie Sociale



Notre réseau : acteur reconnu d'innovation sociale

LE DEVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

Le Développement du Pouvoir d'Agir des habitants (DPA) est une visée politique et une démarche menée avec les habitants. Accompagner le DPA est complémentaire des missions d'animation et de service aux territoires que proposent les Centres Sociaux de la Vienne.

La Fédération agit, aux côtés des Centres Sociaux pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants.

Pour cela, **elle anime un groupe d'administrateurs et de professionnels** sur ce thème. Ce groupe a écrit un texte qui précise les ambitions ainsi que les manières d'agir qui favorisent le développement du pouvoir.

La Fédération **accompagne également les acteurs, sur le terrain**. Grâce à des actions de sensibilisation à la notion de DPA et grâce à des formations. Elle met enfin à disposition des Centres, un espace ressource en ligne.



PEDAGOGIE DE L'ENGAGEMENT

La Fédération conçoit et anime des dispositifs fondés sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des communautés ; dispositifs ancrés dans une visée d'émancipation. Durant 5 ans, 3 chercheurs ont accompagné la Fédération, dans le but de développer, diffuser et analyser ces pratiques. L'ouvrage qu'ils ont écrit rend compte de dispositifs qui favorisent le Développement du Pouvoir d'Agir de trois catégories de publics accueillis dans les Centres Sociaux.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) émancipateur, **pour les enfants**.

Le réseau jeunes, **pour les adolescents et les jeunes adultes**.

Les activités hors les murs et l'aller vers, **pour les habitants de quartiers populaires**.

Les deux premiers dispositifs ont été accompagnés par la fédération sous forme de groupes projets et de commissions. Vous en trouverez le détail à la page suivante de ce guide. Le troisième dispositif est le fruit d'accompagnements de centres individuels.

L'exploration de ces pratiques permet de définir les conditions d'une pédagogie de l'engagement. Si celle-ci mobilise des techniques et des méthodes, elle suppose aussi des **transformations organisationnelles et institutionnelles**, de nouveaux modes de concertation et de gouvernance. Elle implique des **transformations identitaires** chez des professionnels amenés à revisiter leurs postures, leur rapport au public et au métier.



Vers un Centre de loisirs émancipateur

Ce projet porté par la commission fédérale et un groupe de directeurs ALSH entame sa 3ème saison !

SAISON 1 (2016-2017) : L'expérimentation d'un Centre de loisirs sans tranche d'âge qui prône le libre choix, l'autonomie et les projets d'enfants avec 5 CSC adhérents (1*).

SAISON 2 (2017-2018) : La recherche. Le groupe des directeurs ALSH s'élargit. Il regroupe 8 adhérents (2*). Le projet met en appétit les collègues et partenaires. Les directeurs expérimentent dans leurs Centres et produisent collectivement des ressources sur les choix pédagogiques,

1* : CSC d'Ozon, la Case, SEVE, la MPT, la M3Q.

2* : CSC d'Ozon, La Case, SEVE, La MPT, La M3Q, Les Minimes, Le Local, La Blaiserie.

3* : CSC d'Ozon, la Case, SEVE, la MPT, la M3Q, Les Minimes, Le Local, Le CAC, CAP SUD, Mille Bulles.

les changements de posture, le management. Le groupe et la commission formalisent nos intentions éducatives et échangent sur le contenu des formations d'animateurs avec les organismes de formations.

SAISON 3 (2018-2019) : L'approfondissement et l'essaimage. De nouveau, le groupe des directeurs s'élargit (neuf adhérents (3*)). Il s'engage dans un travail d'analyse des pratiques pour approfondir les expérimentations. Des Centres et des Fédérations nous sollicitent. Certains directeurs ALSH se constituent en groupe de formateurs. Ils interviennent sur des temps de sensibilisation ou de formation (DDJSCS, IRTS, Fédérations 17, 49, 64, CSC de Dompierre sur Mer).

Aller plus loin

Plus d'informations sur le [site du chantier ALSH](#)

L'engagement des jeunes dans la Vienne

Depuis des années, les Centres Sociaux de la Vienne sont impliqués sur les questions de jeunesse. La commission jeunesse de la Fédération pose au cœur du processus, la co-construction avec les administrateur.trice.s, les jeunes et les salarié.e.s. Comme un engrenage, les 3 grands axes s'alimentent les uns les autres en continu !

UN PARCOURS D'ENGAGEMENT MULTIFORME

Le parcours propose différents espaces : accompagnement des jeunes dans les Centres, projets inter-Centres, Découverte de l'Animation Volontaire, Réseau Jeunes, Assemblée Libre des Jeunes, etc. L'ensemble du chemin vise la capacitation des jeunes autour de la prise de parole et l'expérience de la responsabilité. Deux éléments pensés comme vecteur de confiance en soi et de confiance pour agir dans son environnement.

Les jeunes entrent et sortent par n'importe quelles portes, ils sont encouragés à s'investir dans l'un, l'autre ou l'ensemble des espaces.

UNE RÉFLEXION COLLECTIVE SUR NOS INTENTIONS ÉDUCATIVES

La commission anime et formalise les réflexions collectives autour de la jeunesse. Cela a permis de poser nos intentions éducatives puis d'engager un processus de formation action pour les animateurs jeunes et les « jeunes moteurs »(1*)

LA PARTICIPATION ACTIVE À LA CRÉATION D'UN MOUVEMENT CITOYEN

La dynamique « Réseau Jeunes » couplée à celle des Assemblées Libres des Jeunes au niveau régional pourraient permettre la construction d'un

mouvement citoyen de jeunesse. Ce mouvement reste à inventer. Le réseau de la Vienne informe, échange, s'inspire d'autres initiatives et participe à cette construction au niveau de la région Nouvelle Aquitaine.

Le RÉSEAU JEUNES DÉPARTEMENTAL en 2022 ce sont :

- 25 jeunes moteurs
- 62 jeunes participants
- 6 soirées de préparation avec les jeunes moteurs
- 4 jours de rencontres et échange sur « Qu'est-ce que la réussite pour moi ? »

Aller plus loin

Pour tout connaître du réseau jeunes, [le film de l'édition 2020.](#)

1* : Jeunes moteurs : jeunes qui pensent et animent le Réseau Jeunes départemental, ils préparent leur prise de responsabilités et négocient leurs rôles avec les animateurs pendant un week-end de préparation et 2 soirées.

La fonction employeur

Être administrateur, c'est assumer la fonction employeur, collectivement bien sûr, d'une équipe de salariés parfois importante. Si le directeur assure l'animation et la gestion de l'équipe, il n'en demeure pas moins que la responsabilité employeur est assurée par le conseil d'administration et nécessite de connaître quelques règles du jeu.

LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA) s'applique aux Centres Sociaux et Socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local. Il est utile de préciser les conditions de l'emploi en respectant toutes les règles liées aux obligations du droit du travail et de [la convention collective ALISFA](#). Au-delà de l'aspect réglementaire, tout ce qui touche à l'emploi découle naturellement du projet qui a été défini. Pourquoi des emplois existent ? Par rapport à quels constats, à quels besoins ? C'est la première mission de l'employeur de définir le pourquoi. Les professionnels apportent les éléments techniques d'information pour résoudre le comment.

UNIFORMATION :

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

[Uniformation](#) est l'organisme collecteur des fonds de formation pour notre branche professionnelle. Il s'agit d'un OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé. Chaque employeur cotise pour favoriser la formation des salariés. Cette cotisation est née le 1^{er} juillet 1971 grâce à la loi Delors. Elle donne obligation à tous les employeurs de consacrer un pourcentage de leur budget à la formation. Pour les Centres Sociaux, il s'élève à 2,3 % de la masse salariale brute. Présenté en 2018, le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », qui réforme la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, apporte, en 2019 des changements notables. Pour suivre les évolutions en cours, il est possible de participer aux réunions d'information d'UNIFORMATION en Région ou d'aller avec son numéro d'agrément, sur le [site d'Uniformation](#).

Le SNAEC SO



Il y a cinquante ans, le 23 octobre 1971, 35 associations, 6 Fédérations et la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) se réunissent dans une Assemblée Générale constitutive et créent le Syndicat National des Associations Employeuses de personnel au service des Centres Sociaux.

Cela permet de prendre en compte et de mettre en œuvre la fonction employeur dans les associations gestionnaires de Centres. Celles-ci ont pu collectivement faire face à leurs obligations en la matière et mener à bien toutes les actions que cela impliquait. Elles ont pu établir des règles communes pour les employeurs et salariés des centres sociaux.

En 2019, le SNAEC SO devient [ELISFA](#) (syndicat Employeur du Lien Social et Familial)

En 2023 [ELISFA](#) s'engage dans la nécessaire mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics et des collectivités pour converger vers une juste reconnaissance salariale des salariés de la Branche des Acteurs du Lien Social et Familial. Ce qui permet en 2024 d'avoir un nouveau système de classification et de rémunération des emplois.

Ce que l'on peut retenir de la réforme de 2019 :

- La mise en place d'une contribution unique pour le développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et ce, dès le 1^{er} janvier 2019.
- Le « plan de développement des compétences » remplacera le plan de formation, les entreprises devant toujours participer au maintien de l'employabilité de leurs salariés.
- Le dispositif de la période de professionnalisation est supprimé.
- La qualité des organismes de formation : ils devront être certifiés, selon des critères de qualité définis par décret, pour accéder à des fonds publics ou mutualisés.



FOSFORA, un fonds dédié à la formation des bénévoles

FOSFORA est le fonds national dédié à la formation des acteurs associatifs, créé en 1997, par et pour le réseau des Centres Sociaux. Notre Fédération départementale coordonne et gère les demandes. Nous privilégions les

formations d'appui à la conduite du projet associatif, pour faciliter l'engagement bénévole des administrateurs. Nous privilégions les actions inter-Centres et les actions de formation collectives



Le compte personnel d'activité - CPA

Le CPA se compose du compte personnel de formation (CPF), du compte professionnel de prévention (C2P) et du compte d'engagement citoyen (CEC). Dès l'âge de 16 ans, chaque salarié a droit à un CPA qui permet de consulter et d'utiliser ses droits acquis. Le CPF cesse d'être alimenté au moment de la retraite sauf en ce qui concerne les heures obtenues grâce au CEC.

Le projet de transition professionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Congé individuel de formation (CIF) a disparu et a été remplacé par le projet de transition professionnelle (appelé également CPF de transition). Le CPF de transition se veut être un dispositif plus restrictif : il doit permettre avant tout de changer d'orientation professionnelle et/ou d'apprendre un nouveau métier, en s'engageant dans une formation dont la durée sera plus ou moins longue en fonction du profil du salarié bénéficiaire.

L'entretien professionnel

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur. Il est destiné à envisager les perspectives d'évolution professionnelle du salarié et les formations qui peuvent y contribuer. Il vise à :

Accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle (qualifications, changement de poste, promotion...)

La commission paritaire nationale emploi-formation

La CPNEF est là pour favoriser l'accès des salariés des Centres Socioculturels à la formation professionnelle. C'est l'instance de la branche professionnelle qui détermine, définit la politique emploi formation. C'est une commission paritaire, c'est-à-dire qu'elle est composée de représentants d'employeurs et de syndicats de salariés en nombre égal. Les négociations se déroulent dans le cadre du dialogue social.

Deux salariées formation

Historiquement, en Poitou-Charentes, les Centres Socioculturels travaillent avec un chargé de mission qui propose et organise des formations et cherche le meilleur moyen de les financer. Il est là pour accompagner les acteurs du réseau de façon individuelle ou collective. Il accompagne les associations qui souhaitent mettre à jour les compétences internes pour répondre encore mieux aux besoins de leur projet.

Depuis 2019 et la création de l'Union Régionale Nouvelle Aquitaine, ce sont Émilie Chouteau et Cléopâtre Bizot qui animent cet espace formation, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, depuis 2019.



Et aussi

- Les opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont devenus, le 1er janvier 2019, des *opérateurs de compétences* (OPCO). Parmi leurs missions : accompagner le développement et le financement de l'apprentissage, aider les branches à construire les certifications professionnelles, accompagner les PME pour définir leurs besoins et développer leur accès à la formation.
- Leur gestion par les partenaires sociaux demeurent. Ils continuent à collecter les contributions conventionnelles (décidées par les partenaires sociaux des branches professionnelles) et volontaires des entreprises.
- France compétences : une agence placée sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle et composée de 3 collègues : l'État, les régions et les partenaires sociaux, fusionne trois instances actuelles (Copanef, Cnefop et FPSPP), et sera notamment chargée de réguler la qualité et le coût des formations.

SENACS

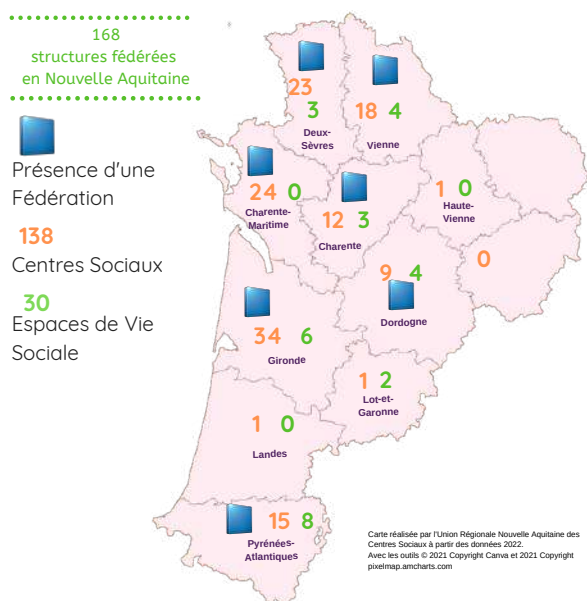
Depuis 2011, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Fédération des Centres Sociaux de France mènent conjointement la démarche de Système d'Échanges National des Centres Sociaux (**SENACS**). Cet observatoire s'appuie sur une enquête en ligne qui concerne plus de 1 400 Centres Sociaux. Cette enquête couvre les thèmes suivants : projets et actions des Centres Sociaux, gouvernance et place des habitants, partenariats, emploi et finances.

Cet observatoire contribue à :

- Mieux connaître les Centres Sociaux et socioculturels
- Valoriser leur engagement dans des projets d'intérêt général, mais aussi dans des actions et des services qui répondent aux besoins des habitants
- Analyser en quoi ces équipements de proximité sont des vecteurs de citoyenneté et de cohésion sociale.

Retrouver les données 2022 de tous les Centres Sociaux de France sur [la Plaquette SENACS nationale](#)

Retrouver les données 2021 de tous les Centres Sociaux de la Vienne sur [cette plaquette](#).



UN PEU D'HISTOIRE

L'Union Régionale Nouvelle Aquitaine des Centres Sociaux (URNACS) a été créée en janvier 2019. Cette organisation, qui regroupe les septes Fédérations départementales de Centres Sociaux en Nouvelle Aquitaine (Pyrénées Atlantique, Gironde, Dordogne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Vienne) à pour fonction :

- D'assurer, au niveau régional, la représentation des Centres et de participer à l'élaboration des **politiques publiques** régionales.
 - De soutenir la **coopération** entre Fédérations et entre Centres en impulsant des actions sur les nouveaux enjeux sociaux ainsi qu'en développant un espace d'expérimentation et d'innovation.
 - D'animer un **diagnostic** vivant de l'animation de la vie sociale en Nouvelle-Aquitaine : valoriser les actions , anticiper les mutations et repérer les besoins d'évolution des Centres et Espaces de Vie Sociale.
- L'URNACS est doté d'un organisme de formation certifié Qualiopi qui vient appuyer son action auprès des centres sociaux. Le volet emploi formation permet de collecter les besoins, les observations et les ressources de notre réseau pour être au plus près des réalités des Centres. Il a vocation à consolider une culture commune, des savoirs faire communs, qui visent notamment **l'émancipation** et qui s'appuient sur l'évolution de nos métiers.

Aller plus loin

Rendez-vous sur [le site web de l'Union Régionale.](#)



FCSF : Fédération des Centres Sociaux de France

Sont labellisés Centres Socioculturels, les équipements qui bénéficient d'une prestation d'animation de la vie sociale attribuée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. En France 1482 Centres qui ont cet agrément sont également adhérents à la [FCSF](#).

ADHÉSION ET PROJET



Le principe d'adhésion et l'affiliation à la FCSF relèvent d'une démarche volontaire. Il n'existe aucune

hiérarchie entre Centres et FCSF. Ce lien résulte d'une volonté d'un travail collectif en réseau dans le plus grand respect de ce qui fonde notre identité commune dont nous retrouvons l'expression dans la charte fédérale nationale. Initié à la suite du 8ème Congrès de Lyon en juin 2013, l'élaboration du nouveau projet

fédéral de la FCSF s'est faite en aller-retour avec les Fédérations locales et régionales entre novembre 2013 et juin 2014. Voté à l'Assemblée Générale de Lorient en juin 2014, ce projet engage donc la FCSF jusqu'en 2022. En mai 2023, lors du Congrès de Lille, nous avons de nouveau validé un projet national 2024 - 2032. L'ambition de ce projet est de transformer l'élan du 9ème congrès en un mouvement de fond pour une société plus juste et plus démocratique.

Les Centres Sociaux ont choisi de s'engager dans 5 axes prioritaires :

A : Une transition écologique, citoyenne et solidaire

B : Une société plus égalitaire, équitable et sans pauvreté

C : Une société où chacun trouve et prend sa place

D : Une démocratie en mouvement construite par tous et pour tous.

E : Une société de l'engagement et de l'action collective

POURQUOI ADHÉRER ?

Le Fonds mutualisé pour le développement, constitué par subvention des Fédérations locales, pour favoriser la création et le développement des Centres Sociaux ou des Fédérations.

Des groupes de travail chargés de coordonner, à l'échelle nationale, des actions portant sur des thématiques nommées chantiers fédéraux : Culture, Jeunesse, Économie, Territoires, Vieillesse, Qualification, Ruralité...

Le Fonds Spécifique de Formation des Acteurs (FO.S.FOR.A.), pour donner aux acteurs bénévoles des Centres Sociaux les moyens de mobiliser et former d'autres habitants.

Un Réseau d'experts associés, composé d'experts bénévoles et professionnels, pour soutenir les Centres et les Fédérations dans leurs évolutions en matière d'organisation, de gestion, de formation et de communication.

Aller plus loin

Pour aller plus loin sur [le projet 2014 - 2022](#) de la Fédération des Centres Sociaux de France.

E, Présidente Fédération Nord Pas-de-



Les partenaires, qui sont-ils ?

Il n'y a pas de projet social et culturel sans partenariat. Il peut être institutionnel, financier, stratégique, etc. Qui sont les principaux partenaires des Centres Socioculturels ?

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, notamment les Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomérations sont des partenaires particulièrement concernés puisque le projet d'un Centre s'inscrit dans une logique territoriale. Il concerne le quartier, la commune ou les communes de l'intercommunalité. Nombreuses sont donc les collectivités qui reconnaissent l'initiative des habitants et financent un Centre ou un Espace de Vie Sociale. Elles sont incontournables car les Centres Socioculturels n'existeraient pas sans leur volonté. Ce partenariat fait généralement l'objet de convention (Convention Pluriannuelle d'Objectifs - CPO). La Fédération recommande aux collectivités locales qui ont un ou plusieurs Centres Social ou Espace de Vie Sociale sur leur territoire de signer des CPO. Ce sont le plus souvent des accords-cadres tripartites, car la CAF de la Vienne peut être associée. Ce cadre reconnaît la liberté associative de nos projets et donne un cadre et des objectifs au partenariat.

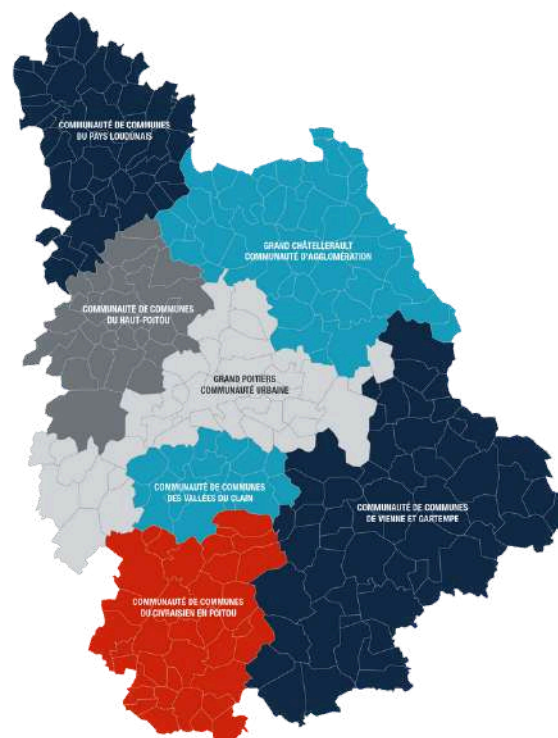
Ces mêmes conventions fixent un engagement financier aux associations, et sécurisent les projets et leurs financements. Pour nous la CPO est un accord politique autour des valeurs partagées entre pouvoirs publics et Centres Sociaux.

Chaque partie s'engage, à partir d'une analyse partagée, sur les fondamentaux du projet participatif des Centres Sociaux et sur les conditions générales de leur mise en œuvre. La CPO sert de cadre à des conventionnements opérationnels et financiers. Lors de la signature des CPO la Fédération est attentive à la reconnaissance par les partenaires publics de la fonction d'animation globale du Centre Social recherchant la participation dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du projet. La CAF à une place particulière dans cette démarche. Nous pensons que la CAF doit être associée à cette démarche de coopération. C'est aussi pour elle, un gage de réussite du projet Centre Social et une garantie pour la pérennisation du projet social qu'elle agréé.

Carte des intercommunalités

Les nouveaux EPCI sont constitués pour qu'ils puissent peser dans la grande région et être en mesure de porter des projets d'envergure, au bénéfice d'un territoire vécu.

La [carte interactive se trouve en suivant ce lien](#)



Le conseil départemental de la Vienne

Partenaire de proximité, le [conseil départemental](#) de la Vienne est au service du territoire et de ses habitants. Il adapte ses dispositifs d'intervention aux besoins des collectivités partenaires et assure ainsi la solidarité territoriale. Les Centres peuvent les contacter pour les questions liées au **handicap, au vieillissement, à la petite enfance, à la diffusion culturelle en milieu rural, à la santé, à l'habitat.** [Les priorités du Conseil Départemental.](#)

Les compétences des Conseils Départementaux sont notamment :

- la **protection de l'enfance**. Ils travaillent et financent des actions de prévention pour les enfants de 6 à 10 ans.
- L'**Action Sociale** et les dispositifs d'insertion.



Le conseil régional



La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a renforcé les compétences régionales, autour des fonctions de programmation, de planification et d'encadrement de l'action des collectivités en terme :

Une diversité d'aides régionales

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses domaines de compétence et de ses règlements d'intervention, propose des aides, des dispositifs de soutien et d'accompagnement auxquels les adhérents de la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne peuvent prétendre. Un site dédié offre une présentation exhaustive de ces différents dispositifs régionaux : subventions et soutiens financiers, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts... Via un moteur de recherche global, l'internaute peut sélectionner la thématique concernée, son profil et le type d'aide souhaité. Chaque aide est présentée dans une fiche synthétique présentant les objectifs, les bénéficiaires, les critères, les modalités d'intervention et indique un contact direct au sein de l'administration régionale. Pour les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale, il faut faire des recherches sur les aides ciblées en direction de :

Les services de l'état

Ces services sont sous l'autorité directe du Préfet du département. Cette liste de partenaires financiers n'est bien entendu pas exhaustive, mais elle reprend ceux que nous retrouvons de manière générale dans les Centres Socioculturels de notre département.

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le SDJES de la Vienne a été créé le 1er janvier 2021. Il est placé auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne. Il est créé sur la base de l'ancien pôle jeunesse, sports et vie associative de la direction départementale de la cohésion sociale dont il reprend les missions.

Nous travaillons avec le SDJES pour le financement des postes **FONJEP (Fonds de Coopération Jeunesse et Éducation Populaire)**, le **FNDVA 2**, les **services civiques**, l'**agrément d'éducation populaire**. C'est également l'**interlocuteur des centres socioculturels pour leurs accueils de loisirs**.

- d'orientations en matière de **développement économique** : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- d'aménagement du territoire : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- **de prévention** : plan prévisionnel régional de prévention et de gestion des déchets.
- de gestion des **services non urbains de transport** : la Région peut, par convention, en confier l'organisation aux départements ou à un EPCI.

- **la jeunesse** : principalement mobilité, bénévolat...
- **l'aménagement du territoire** : politique de la ville, habitat, santé, politique contractuelle, sport... solidarité et vie associative
- **la culture** : patrimoine, spectacle vivant, manifestations culturelles, l'Europe et ses fonds européens...

Et aussi parfois dans le secteur dit « Économie et emploi », et les aides liées à l'innovation.

[Consulter le Guide des aides](#)



Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJEPVA)

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances

La DDETS est compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire. Partenaire pédagogique et financier mais aussi ministère de tutelle pour tout ce qui concerne la réglementation des activités socio-éducatives relatives à l'accueil de mineurs ainsi que le développement d'activités à caractère sportif. Ils nous concernent pour le financement des postes FONJEP, le FNDVA 2, les services civiques, l'agrément d'éducation populaire.

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

La [DRAJES](#) Nouvelle-Aquitaine a pour mission d'assurer une continuité éducative pendant et hors temps scolaire, de développer une culture de l'engagement (SNU, service civique...) et de permettre à chaque jeune d'affirmer sa place dans la société.

Elle pilote et anime les politiques de l'État en faveur de la jeunesse, de l'engagement et des sports sur trois

Direction Régionale de l'Action Culturelle

La [DRAC](#) est le partenaire privilégié de l'action culturelle. Elle finance des actions ponctuelles si celles-ci entrent dans le cadre de leurs priorités. Le financement de l'action culturelle peut aussi être conventionné sur plusieurs années moyennant la mise en place d'une programmation culturelle et l'existence de cofinancements locaux.

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

La [DREETS](#) est l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne l'emploi (les emplois d'avenir et autres contrats aidés), le droit du travail, la formation professionnelle.

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances

Sous la tutelle du ministère chargé de la ville et du secrétaire général du Comité interministériel des Villes, [l'Acse](#) est chargée de renforcer la cohésion sociale des territoires de la politique de la ville.

C'est un établissement public administratif qui a plusieurs missions principales.

- la politique de la ville
- la lutte contre les discriminations et pour l'intégration,
- la lutte contre l'illettrisme,
- le service civique volontaire,
- le fond de prévention de la délinquance (FIPD).

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Certains Centres Socioculturels situés en quartier prioritaire politique de la ville sont concernés par [l'ANRU](#).

Créé en 2003 dans le but de simplifier les procédures en regroupant les financements du secteur de la rénovation urbaine. Elle met en œuvre la rénovation urbaine en contribuant à un objectif de mixité sociale, pour réaliser un PNRU (programme national de rénovation sociale). Le PNRU permet de lancer des grands programmes d'amélioration de l'habitat, regroupe des financements.

Les organismes sociaux

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail



La CARSAT Centre Ouest accompagne ses publics, par délégation de service public en lien avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) dans 3 grands domaines :

- la retraite
- l'action sanitaire et sociale
- les risques professionnels

En 2016, les représentants de la CNAV et de la FCSF ont prolongé une convention de partenariat. Le but de cette convention initiée en 2009, est de prévenir les risques liés au vieillissement de la population française. La CNAV entend en effet exercer une vigilance particulière à l'égard des retraités qui connaissent une situation d'isolement et a jugé utile de se rapprocher de la FCSF, de façon à mieux structurer ses

actions en direction des retraités.

Cette convention qui se décline depuis 2009 sur le territoire Poitou-Charente autour d'une expérimentation avec 8 Centres Sociaux, est fondée sur les principes suivants :

- Un **constat commun**, qui est celui d'une grande hétérogénéité des situations des retraités et des territoires qui les accueillent.
- Une **approche partagée de la prévention** de la perte d'autonomie, prenant en compte l'hétérogénéité des publics vieillissants et la nécessité de développer des solutions collectives pour agir de manière pertinente. Cette approche se fonde en outre sur le principe de la valorisation du potentiel des séniors.

- L'identification **d'enjeux prioritaires**, notamment l'accompagnement des ruptures (passage à la retraite, maladie, veuvage, etc.), la lutte contre l'isolement par le développement du lien intergénérationnel, l'échange de savoir-faire et enfin l'adaptation du territoire aux populations vieillissantes (habitat, accessibilité des lieux publics, etc.)
- La volonté d'inventer au plus près des territoires, **des réponses locales adaptées et inédites**. Un [site](#) dédié à ces questions détaille les orientations, et présente différentes actions concrètes qui visent à rendre lisible ce partenariat qui reste fidèle à l'esprit la convention initiale, et qui poursuit la mise à disposition sur les territoires d'une offre de service en matière d'animation territoriale à destination des retraités.

Caisse d'Allocations Familiales

La [Caisse d'Allocations familiales](#) délivre notre *agrément* Centre Social moyennant l'écriture et la réalisation d'un projet sur 4 ans et l'obligation de mise en œuvre de moyens humains. Cet agrément permet de bénéficier de la prestation de service **Animation Globale et Coordination** ainsi que de la prestation de service **Animation Collective Familles**.

Pour chaque agrément, la CAF est attentive au respect de critères, détaillés dans les circulaires relatives à l'animation de la vie sociale. Les prestations de service sont versées par la Caisse *Nationale* d'Allocations Familiales. Elles sont revalorisées chaque année.

Par ailleurs, la CAF peut accorder d'autres prestations de service, en fonction des activités, pour accompagner les partenaires et les structures dans leurs projets de développement (accueil des jeunes enfants, accueil de loisir sans hébergement, relais assistantes maternelles, accompagnement à la scolarité, etc....)

Convention Pluriannuelle d'Objectif et de Gestion

L'agrément fait parfois l'objet d'une CPO entre le Centre ou l'Espace de Vie Sociale, la CAF et la Collectivité. La CPO est également pluriannuelle, sur le même calendrier que le projet social. Au regard du projet social, les partenaires formulent leurs attentes et leurs contributions de façon à favoriser la pérennité financière des structures et leur permettre de se consacrer pleinement au déploiement de leur projet social.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le [contrat enfance jeunesse](#) est un contrat d'objectif et de cofinancement, d'une durée de 3 ans, passé entre une Caf et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Le Cej apporte aux collectivités une visibilité des financements octroyés pour accompagner le développement des territoires.

MONTANTS DES PRESTATIONS EN 2024

- Animation Globale et Coordination : 80 000€/an (taux plein)
- Animation collective familles : 27 000€/an
- Espaces de Vie Sociale : 27 000€/an



Schéma départemental des services aux familles

C'est un partenariat institutionnel renforcé à l'échelle du département. La CAF met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires sur chaque territoire dans le cadre d'une Convention territoriale globale. Cela permet d'élaborer une politique partagée en matière de petite enfance, enfance, adolescence et de soutien à la parentalité. C'est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « *depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents* ». Ces services comprennent notamment l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité étendus aux structures en faveur de la jeunesse et à l'animation de la vie sociale.

Après plusieurs mois de travail, de collaboration entre les services de l'Etat, la CAF, la MSA, le Conseil Départemental et l'Association des Maires de la Vienne, le [Schéma Départemental des Services aux Familles 2023 2026](#) a été adopté et signé le 2 octobre 2023 lors du Comité Départemental des Services aux Familles.

Animation de la vie sociale

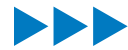
Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale constituent les 2 types d'équipements de proximité soutenus par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales au titre de [l'animation de la vie sociale](#). Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la CNAF et les CAF ont été positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément.

Convention territoriale globale (CTG)

Cette convention politique et stratégique permet de partager un *projet social de territoire*. Elle est signée pour 5 ans entre la CAF et chaque communauté de communes ou communauté d'agglomérations et rassemble les champs d'intervention communs.

C'est la rencontre entre les objectifs stratégiques de la CAF, les objectifs politiques des collectivités territoriales, les initiatives de terrain et les besoins des familles et des habitants des territoires.

Dans une logique d'investissement social, l'objectif est d'aller plus loin ensemble dans la structuration des politiques territoriales pour garantir sur toutes les thématiques :



le développement de l'offre et le maillage territorial, l'accessibilité des services à tous, les réponses aux besoins spécifiques, la promotion de l'égalité des chances et l'implication citoyenne, la mise en réseau des acteurs.

Pour les Centres et EVS l'enjeu du partenariat est triple :

- Reconnaître l'intérêt et la **plus-value de l'action** des structures de l'animation de la vie sociale,
- Partager une **culture commune** concernant ce mode d'intervention sociale, en particulier le principe de **participation des habitants-usagers**,
- **Articuler les politiques et développer les synergies** entre les différents partenaires.

Cette formalisation de l'engagement des partenaires donne de la lisibilité et assure la stabilité et la sécurité financière des structures.

La Mutualité Sociale Agricole

La **Mutualité Sociale Agricole** Sèvres et Vienne est partenaire des Centres Socioculturels situés en zones rurales. Son action sanitaire et sociale s'intéresse à toutes les catégories de population.

D'autres ressources

Actions d'auto-financement

C'est une opération menée par les membres pour collecter des fonds et contribuer au financement des projets. C'est une façon de mobiliser les publics autour d'une action.

Vente de services

Ce sont les cotisations ou les règlements perçus par l'association et versés par les adhérents pour l'usage des services de l'association (atelier, Centre de loisirs...)

Appel à projets

C'est une entité publique ou privée qui apporte son soutien à des projets relevant d'un secteur qu'elle définit ou agit auprès d'un public spécifique, dans le but de répondre à un besoin. Le soutien proposé peut être financier, matériel ou technique. C'est le cas de la Fondation de France par exemple. Le projet devra répondre à un cahier des charges précis.

Mécénat

C'est un soutien financier ou matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire. Le mécène peut être une personne physique ou morale.

Financement participatif / crowdfunding

C'est un moyen de fédérer beaucoup de personnes autour d'une action. Le crowdfunding se base sur la logique selon laquelle les petits efforts financiers de particuliers accumulés peuvent faire aboutir de grands projets.

Délégation de service public

C'est le cas où une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire qui se rémunère essentiellement sur le résultat de l'exploitation du service. Ex : cartographie ou MSAP.

Marché public

C'est un contrat administratif conclu à titre onéreux entre un organisme public et un prestataire pour répondre aux besoins d'un organisme public en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Répartition des ressources dans la Vienne en 2023

	Centre Social	Espace de Vie Sociale
Commune	33.3%	10.9%
Interco	7%	10.9%
CAF	23.6%	29.2%
Conseil Dép	2.8%	5%
Conseil Régional	0.6%	1.6%
Etat	6.7%	19.1%
Autres partenaires	1.4%	11.4%
Usagers	10.2%	8.4%
Autres	14.4%	7%

Position du réseau Concernant les marchés publics

À chaque fois que la question des marchés publics s'est posée, nous avons collectivement affirmé, « *le développement des marchés publics dans le secteur de l'intervention sociale et éducative remet en cause les fondements de notre projet associatif* ». Aux collectivités qui s'interrogent sur ce sujet, nous demandons de financer les Centres Sociaux, les Espaces de Vie Sociale et leurs activités à travers des conventions précises, grâce à des subventions. Cette demande est politiquement et juridiquement recevable.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) indique sa préférence pour ce mode de conventionnement nous concernant. Chaque Centre est autonome dans la gestion de son projet. La Fédération propose des éléments d'analyse pour que chaque Conseil d'Administration puisse comprendre ce qui est en jeu et choisir de répondre ou pas aux marchés publics. Il s'agit également de prendre conscience que les choix individuels ont des conséquences collectives sur l'élargissement de la logique de marché dans l'intervention sociale.

Enfin, nous distinguons ce qui relève de notre cœur de métier autour de l'animation globale (action sociale et éducative collective comprenant les activités socioculturelles, les accueils de loisirs, l'accompagnement de projets et le soutien à la vie associative) et les autres actions et services aux périphéries du projet social (accompagnement individuel, services de proximité à la personne, insertion, services de garde de la petite enfance...).

L'INFO DU NATIONAL AU LOCAL

L'actualité

Retrouvez l'actualité du réseau et des Centres Socioculturels sur :

Le [site de la FCSE](#)

Le [site de l'URNACS](#)

L'info technique

Le [site d'Elisfa](#), notre Syndicat Employeur. Infos concernant la convention collective, la gestion de l'emploi, la fonction employeur, l'évolution des textes réglementaires.

La [circulaire CNAF](#) de 2016 qui complète celle de 2012. On y trouve des infos concernant les relations entre les Centres Socioculturels et la CNAF. Tous les dispositifs développés par la CAF font l'objet de circulaires.

L'info bibliographique



Histoire des Centres Sociaux "Du voisinage à la citoyenneté"
L'histoire des Centres Sociaux et Socioculturels racontée par un militant, Robert Durand. Collection Alternatives sociales Éditions Syrès 1996.

Analyse "L'avenir des Centres Sociaux"

Un rapport a été réalisé par Alain FOUREST, en juin 1998.

Analyse "Quels Centres Sociaux demain ?"

Les nouveaux défis et enjeux, les perspectives pour les prochaines années."

Réalisée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et par le Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale, en 2000.

Dossier d'études n°160, février 2013, CNAF « [Les Centres Sociaux, entre participation et cohésion sociale](#) ».

L'info du réseau Vienne

Le [site](#) de la Fédération des Centres Socioculturels de la Vienne

La [page facebook](#) de la Fédération des Centres Socioculturels de la Vienne

Pour le libre choix des enfants : le [site](#) du chantier des accueil de loisirs de la Vienne.

Le [film](#) du réseau jeunes de la Vienne en 2020

[2019/2022, réseaux jeunes, les 1000 jours](#), des entretiens et des témoignages pendant les réseaux jeunes de ces 3 dernières années En cherchant bien, vous trouverez les témoignages des jeunes de la Vienne! [les réseaux jeunes en France](#).



[Vers une pédagogie de l'engagement ?](#)

Pratiques et dispositifs d'émancipation dans les Centres Sociaux de la Vienne. Sébastien Pesce, Marie-Hélène Doublet, Jérôme Guillet.

Collection Repères

2009 [Centre sociaux et développement durable](#)

2010 [Lutte contre les discriminations](#)

2011 [Pour l'accompagnement à la scolarité](#)

2012 [La Vieillesse comme charge ou comme ressources](#) ?

2014 [Faire société](#)

2017 En partenariat avec la revue Études tziganes (FNASAT) [Gens du voyage, des habitants ignorés](#)

D'autres sites de référence

<http://www.associationmodeemploi.fr/>

<http://www.associations.gouv.fr/>

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N31931>

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

<http://association1901.fr/>

<http://www.loi1901.com/ie.php>

<https://www.associatheque.fr>

Les [fiches pratiques](#) du Centre régional de documentation de la vie associative



15 rue des Écossais - 86000 POITIERS



05 49 00 01 45



accueil@federation-csc86.org



<https://vienne.centres-sociaux.fr/>